

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Équipement, du
Transport, de la Logistique et de
l'Eau



المملكة المغربية



وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك و الماء

REGLEMENT DE CONSULTATION

RELATIF A

**L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONCESSION
DU DROIT DE LA RECHERCHE, L'EXTRACTION,
LE TRAITEMENT, LA VALORISATION ET LA
COMMERCIALISATION DU PRODUIT
« GHASSOUL »**

**SE TROUVANT SUR LE TF N° 5525/41 PARCELLE P1
DANS LA VALLEE DE KSABI MOULOUYA, PROVINCE DE BOULEMANE**

1. OBJET :

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt(AMI) est lancé à destination des investisseurs potentiels intéressés par la concession du droit de la Recherche, l'Extraction, le Traitement, la Valorisation et la Commercialisation du produit « Ghassoul » sur la parcelle P1 se trouvant dans la vallée de Ksabi Moulouya, Province de Boulemane.

L'étude d'évaluation du potentiel en Ghassoul de la commune El Ksabi et l'Estimation du potentiel en Ghassoul au niveau de la parcelle P1 sont jointes au dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt à titre d'information et n'ont aucune valeur contractuelle. Et les candidats pourront faire des investigations complémentaires éventuellement à leurs charges avant la remise de leurs offres.

L'offre doit obligatoirement intégrer le programme et la stratégie d'investissement pour valoriser le produit extrait.

Le présent règlement concerne uniquement l'étape Une – l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE SELECTION

L'objectif est de sélectionner en fin du processus le concessionnaire pour le droit de la Recherche, l'Extraction, le Traitement, la Valorisation et la Commercialisation du produit « Ghassoul ».

A cet effet, le processus de sélection du futur concessionnaire est organisé comme suit :

Étape 1 : Présélection :

Le présent Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) constitue la première étape du processus de sélection. Il permettra de présélectionner, les candidats sur la base de leurs moyens humains, financiers et leur projet de valorisation du produit, et leur programme et stratégie d'investissement.

Les candidats sont tenus de présenter toutes les pièces nécessaires pour pouvoir noter les dossiers selon les critères de **l'annexe I** ci-joint.

Étape 2 : Appel à concurrence

Lors de cette étape un appel à concurrence sera lancé en direction des candidats présélectionnés lors de la phase précédente afin qu'ils puissent remettre au Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau une offre détaillée.

3. MANIFESTATION D'INTERET ATTENDUE :

Les investisseurs potentiels intéressés par le projet d'exploitation du « GHASSOUL » et la valorisation du produit extrait, qui justifient des capacités techniques, juridiques et financières leur permettant de réaliser ce projet, sont invités à remettre au Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau (Direction des Affaires Administratives et juridiques) au plus tard le **22 Mars 2018 à 10h**

un dossier de participation à l'appel à Manifestations d'intérêt. Ce dossier comprend:

- Un mémoire technique présentant les motivations du candidat, sa vision du projet, son programme et sa stratégie d'investissement et son projet de valorisation, les compétences à mobiliser et éventuellement la répartition des interventions des différents membres du groupement lorsqu'il s'agit d'un groupement. Ce document doit comprendre un récapitulatif où figurent tous les éléments de présélection, critère par critère (annexe1) permettant d'évaluer les candidats.
- Les références financières du candidat notamment les bilans financiers publiés (deux derniers ans) les fonds propres et le cas échéant une présentation de la stratégie financière de la société ;
- Les références du candidat notamment les projets similaires déjà réalisés ou en cours de développement dans le domaine de l'exploitation minière ou de carrière ;
- Les références ou expérience du candidat dans le secteur de l'industrie ;
- Les formulaires donnés en annexe, dûment renseignés.

4. CRITERE DE PRESELECTION

La commission d'évaluation évaluera les dossiers de candidature et établira la liste des candidats présélectionnés, selon les modalités décrites en **annexe 1**.

5. LANGUE DU DOSSIER D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les dossiers de participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt(AMI) devront être élaborés en langue nationale officielle ou en langue française. Les documents établis en une autre langue, notamment les rapports d'activité, les brochures, etc...., doivent être traduits en langue française par des organismes habilités.

6. RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt (composé de la Note d'Information, du Règlement de Consultation, de L'Etude d'évaluation du potentiel en Ghassoul de la commune El Ksabi et l'Estimation du potentiel en Ghassoul au niveau de la parcelle P1) peuvent être téléchargés du portail du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau WWW.mtpnet.gov.ma à partir du **1^{er} mars 2018** ou retirés aux adresses suivantes :

Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
Direction des Affaires Administratives et Juridiques Avenue Mae Elainaine, Quartier
Administratif Agdal Rabat.

ou

Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Boulemane
à Missour

7. REMISE DU DOSSIER

Le dossier complet sera placé dans un pli scellé portant la mention :

CONCESSION DU DROIT DE LA RECHERCHE, L'EXTRACTION, LE TRAITEMENT,
LA VALORISATION ET LA COMMERCIALISATION DU « GHASSOUL »
EXISTANT SUR LA PARCELLE P1 DU TF N°5525/41
DANS LA VALLEE KSABI MOULOUYA PROVINCE DE BOULEMANE.

Dossier de participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Il devra être déposé contre accusé de réception, au plus tard le **22 Mars 2018 à 10h** dans les bureaux de la Direction des Affaires Administratives et Juridiques du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ou envoyé à l'adresse suivante par courrier recommandé avec accusé de réception :

| |
|---|
| <p>Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Direction des Affaires Administratives et Juridiques Avenue Mae Alainaine, Quartier Administratif Agdal Rabat</p> |
|---|

8. DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS :

Des éclaircissements sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt(AMI) peuvent être demandés par écrit à l'adresse susvisée au plus tard TROIS Jours avant la d'ouverture des plis. Les éclaircissements demandés seront faits par écrit et communiqués à l'ensemble des candidats et publié au site Web du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

9. MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT :

Le Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement si cela s'avère nécessaire.

Il en avisera alors l'ensemble des candidats ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'Appel à Manifestation d'Intérêt.

10.CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION :

Le planning prévisionnel de sélection du futur concessionnaire est comme suit :

Etape 1 : Présélection

La remise des dossiers de participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt des candidats est fixée au plus tard le **22 Mars 2018 à 10h**, date et heure de la tenue de la séance publique pour l'ouverture des plis.

Etape 2 : Appel à concurrence :

Le lancement de l'appel à concurrence auprès des candidats présélectionnés interviendra dès achèvements de l'étape1 à une semaine ouvrable après l'annonce officielle des candidats retenus à l'issue de la première étape, ils disposeront d'un délai d'un mois pour la remise de leurs offres détaillées conformément au règlement d'appel à concurrence.

ANNEXE 1

| CRITERE | | Paramètre de notation | Notation |
|---|--|---|---|
| 1-experience et capacité financière | | | |
| Expérience et qualification | Expérience dans l'exploitation souterraine | Inférieure à 5 Supérieure à 5 | 5 10 |
| | Personnel d'encadrement (effectif) | Inférieure à 5 Supérieure à 5 | 5 10 |
| Capacités financières | | Attestation bancaire ou Justificatifs des capacités financières | -Acceptable : N = 20 -Non acceptable : N = 0 |
| 2- projet de valorisation du Ghassoul | | | |
| Extraction | | Tonnage prévisionnel par an | Insuffisant : N = 0 Moyen : N = 5 Bon : N = 10 |
| Traitement et valorisation | | Mémoire technique | Insuffisant : N = 0 Moyen : N = 5 Bon : N = 10 |
| Emploi à créer | | Effectif prévisionnel | Insuffisant : N = 0 Moyen : N = 10 Bon : N = 20 |
| Investissement | | Montant prévisionnel | Insuffisant : N = 0 Moyen : N = 5 Bon : N = 10 |
| 3-Capacités techniques | | | |
| Moyens techniques et installation à mettre en œuvre | | Note technique | Insuffisant : N = 0 Moyen : N = 5 Bon : N = 10 |

- **La note zéro est éliminatoire pour le critère capacités financière.**
- **Tout candidat ayant une note supérieur ou égale à 60/100 sera présélectionné pour l'étape 2.**

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

Formulaire n°1 : Informations Générales

(Formulaire à remplir par chaque candidat, ou s'il s'agit d'un Groupement par chaque membre du Groupement.

Lieu, Date :

Nom du candidat :

Membre du Groupement : (s'il y a lieu)

| |
|------------------------------------|
| Adresse du siège social : |
| Type d'activité : |
| Téléphone : |
| Fax : |
| E-Mail : |
| Contact principal pour le projet : |

Nationalité des actionnaires

| Nom | Nationalité |
|-----|-------------|
| | |
| | |
| | |

Nous soussignés.....déclarons que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Pour (le candidat ou selon le cas le membre du Groupement)

Formulaire n°2 : Profil du candidat

(Formulaire à remplir par chaque candidat ou s'il s'agit d'un Groupement par chaque membre du Groupement)

Lieu, Date :

Nom du candidat :

Membre du groupement : (s'il y a lieu)

Activité principale du candidat :

Expérience dans le domaine d'exploitation des mines ou des carrières: